ASSOCIATION SYNDICALE DES COPROPRIETAIRES DES LOTISSEMENTS DES CHARBONS BLANCS

ORMES le 9 février 2022

ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JANVIER 2022 à 18h30

Les propriétaires des lots constituant le lotissement des "CHARBONS BLANCS" à ORMES se sont réunis en assemblée générale, salle François RABELAIS à ORMES, sur convocation faite à chacun par distribution en boîte aux lettres, à l'initiative du bureau de l'association syndicale des lotissements des "CHARBONS BLANCS".

Sont présents :

- pour l'**ASCPLCB :**
  - Eric VOISIN, préside l'assemblée générale
  - Jean Pierre GUILLOT, Secrétaire
  - Maurice LITIERE, Trésorier
- pour l'**ASCPCB :** Jean Paul TONNIEAU, Président
- pour l'**ASCPHO :** Philippe MOREAU, Président
- pour l'**ASCPCC et** l'**ASCPHC :** Eric VOISIN, Président
- Pour la mairie d'Ormes :
  - Bruno SOLON, Directeur Général des Services, représentant Alain TOUCHARD, maire, absent excusé

Sont absents excusés :

- pour l'**ASCPM :** Maryline BOSSE, Présidente

La feuille de présence, permet de constater que 33 associés sont présents ou représentés.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.B. Mesdames / Messieurs : BOYER, BOURDON, COROLEUR, DESPORT, FRAYSSE, GIRARD, GUILLOT, LE MOING, MERCIER, PIEDALLU, PRAT, SCHMIT, SOLON, TONNIEAU, VALADARES, VASSE.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.O. Mesdames / Messieurs : MOREAU.

Sont présents pour l'A.S.C.P.M. Mesdames / Messieurs : BOSSE, JURE.

Sont présents pour l'A.S.C.P.C.C. Mesdames / Messieurs : BERTRAND, COURATIER, DEPRES, DUBAS, GAUTHIER / BEAUGENDRE, GUILLOU, HURAULT, IMBERT, MARTINEZ, PROVOST, SOURIOU, TEXEIRA DE FARIA, VOISIN.

Est présent pour l'A.S.C.P.H.C. Madame / Monsieur : AUBRY

Soit un total de 232 associés absents.

En conséquence le Président passe directement à l'Assemblée Générale extraordinaire et peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier des années 2020 et 2021. L'AG 2021 ayant été annulée compte tenu du COVID 19.
- Présentation et mise aux voix du budget prévisionnel 2022.
- Pour chaque association de copropriétaires suivante ; ASCLCB, ASCPHO, ASCPM, ASCPCC et ASCPHC :
  - Appel aux candidatures et mise aux voix des membres du bureau de l'association syndicale.
  - Adhésion de l'association syndicale à l'ASCPLCB.
- Fréquence des réunions de bureau.
- Projets d'animations.
- Questions diverses.

Le Président présente les vœux de l'association à l'assemblée des copropriétaires, et les remercie d'être venus.

BILAN MORAL :

* <u>But de l'association depuis que la commune a repris la gestion de la télédistribution :</u>

- Etre le lien entre la population des lotissements des Charbons Blancs et la municipalité.
- Permettre à chacun de transmettre ses remarques (réunions de bureau mensuelles de l'association).

* <u>Télédistribution</u> :

- Gérée par la mairie depuis le 1er janvier 2000. L'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Centre Loire assure la maintenance du réseau 7 jours / 7 de 8h00 à 22h00 au 06.17.68.44.34.

* <u>Site Internet</u> :

- http://charbonsblancs09.chez.com. L'administrateur est Pierre PRAT.

* Animations des années 2020 et 2021 :

  - Participation à l'organisation des « Virades de l'Espoir » (randonnées pédestres et VTT), fin septembre 2020 et 2021 à la Canaudière au profit de l'association « Vaincre la Mucoviscidose ».

  - Soirée « Beaujolais Nouveau » du 3ème jeudi de novembre 2021. La soirée prévue en 2020 a été annulée pour cause de restrictions sanitaires liés au COVID 19.

* Projet « VOISINS VIGILANTS » :

  - Eric VOISIN rappelle que le principe n'est pas de remplacer la Police mais d'être vigilant à ce qui se passe dans le quartier, la rue, autour de chez soi afin d'alerter via internet ou SMS, ses voisins eux-mêmes adhérents et la police nationale si la mairie devenait « mairie Vigilante » et qu'un contrat de partenariat était signé entre la communauté, la mairie et la police.

  - Eric VOISIN rappelle le site internet « www.voisinsvigilants.org » et son fonctionnement. L'adhésion se fait très simplement sur le site et une demande est transmise aux référents de la communauté choisie qui valident l'adhérent.

  - Eric VOISIN informe que la communauté « VOISINS VIGILANTS » des Charbons Blancs est organisée par rue pour en faciliter la gestion. Tout nouveau membre qui veut rejoindre le groupement doit être validé par le référent de la communauté, d'où la nécessité de composer de petits ensembles par rue ou tout le monde se connait.

  - Elle est actuellement composée de 50 membres (en augmentation par rapport à janvier 2020) répartis en 5 communautés jumelées entre elles :
    - « CHARBONS BLANCS RONSARD » : 11 membres,
    - « CHARBONS BLANCS DORAT » : 9 membres,
    - « CHARBONS BLANCS MONTAIGNE » : 13 membres
    - « CHARBONS BLANCS MARTINIERE » : 2 membres
    - « CHARBONS BLANCS BOETIE » : 15 membres.

  - Ces 5 communautés sont également jumelées avec celle du Clos Lucile, composée de 28 membres.

  - L'objectif de l'association des Charbon Blancs pour 2022 est toujours d'augmenter le nombre de membres au sein des communautés existantes et la création de nouvelles communautés dans de nouvelles rues.

  - Il est rappelé que les membres du bureau restent à la disposition de chacun pour toutes précisions complémentaires.

BILAN FINANCIER :

Remerciements à Monsieur LITIERE pour son travail de trésorier et l'importance de son engagement. A la lecture du bilan financier 2020-2021 (-208,22 €), les intérêts bancaires et la seule manifestation dégustation « Beaujolais Nouveau » ne couvrent pas les frais de fonctionnement de l'association. Ceci est aggravé avec l'absence de la manifestation du Beaujolais Nouveau en 2020. Le poste le plus important des dépenses est l'assurance. Merci encore à Maurice LITIERE d'avoir négocié un abattement de 50% de la cotisation d'assurance 2020 suite à l'annulation de nos réunions et manifestation pour cause de restriction sanitaire liée au COVID 19.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL :

Proposition du nouveau budget de fonctionnement soumis et accepté à l'unanimité par l'assemblée.

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCB :

Les membres sortants, Messieurs JP. TONNIEAU, M. LITIERE, JP. GUILLOT et P. PRAT se représentent. Ils sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Trésorier	M. LITIERE	10 rue du Bourg – 45700 Villevoques
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard
Membre	P. PRAT	13 rue Jean Dorat

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPHO :

Les membres sortants, Messieurs P. MOREAU et C. PAUL se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Secrétaire	C. PAUL	13 rue Joachim du Bellay
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPM :

Les membres sortants, Madame M BOSSE et Madame I. MARCHAND se représentent. Suite à l'appel de candidature, il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres restants sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Secrétaire	I. MARCHAND	18 rue Descartes
Trésorier		

APPEL DES CANDIDATURES DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASCPCC et de L'ASCPHC :

Les membres sortants, Monsieur E. VOISIN et Madame E. GUILLOU se représentent. Suite à l'appel de candidature Il n'y a pas de volontaire pour compléter le bureau. Les membres sont réélus à l'unanimité. Leurs pouvoirs prendront fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022

Président	E. VOISIN	17 rue de la Boétie
Secrétaire	E. GUILLOU	26 rue Michel E. de Montaigne
Trésorier		

ADHESION A L'ASCPLCB :

L'assemblée vote à l'unanimité pour reconduire l'adhésion des associations syndicales à l'ASCPLCB qui gère les associations des Charbons Blancs. Les Présidents de chaque association syndicale sont membres d'office selon les statuts de l'ASCPLCB. Messieurs E. VOISIN, JP. GUILLOT, M. LITIERE, sont reconduit dans leurs fonctions :

Président	E. VOISIN	17 rue La Boétie
Vice-Président	J-P. TONNIEAU	3 rue Rémy Belleau
Vice-Président	P. MOREAU	12 rue Michel E de Montaigne
Vice-Président	M. BOSSE	2 rue Malherbe
Trésorier	M. LITIERE	10 rue du Bourg – 45700 Villevoques
Secrétaire	J-P. GUILLOT	4 boulevard Pierre de Ronsard

CALENDRIER DES REUNIONS DU BUREAU.

Rappel !!! Le bureau se réunit une fois par mois sauf pendant les vacances estivales. Ces réunions se déroulent au chalet des associations à partir de 20h30. Elles sont ouvertes à l'ensemble des co-propriétaires.

Le calendrier des réunions 2022 est le suivant :

* Mercredi 16 mars (à confirmer) ;
* Mercredi 6 avril ;
* Mercredi 11 mai ;
* Mercredi 15 juin ;
* Mercredi 14 septembre ;
* Mercredi 22 octobre ;
* Jeudi 17 novembre (au bar de la salle Rabelais en raison du « Beaujolais Nouveau ») ;
* Mercredi 14 décembre ;

Projet d'animations pour 2022 :

Programme des animations prévues :

- Participation à l'organisation des Virades de l'espoir (tracé et balisage des parcours des randonnées pédestres et VTT) le dimanche 25 septembre 2022, à la Canaudière.
- Soirée « Beaujolais Nouveau » : Compte-tenu de la simultanéité de date avec le repas des associations, il est convenu de revenir à la date du 3ème jeudi du mois, soit le jeudi 17 novembre 2022, bar de la salle François Rabelais.

QUESTIONS DIVERSES EVOQUEES PAR LES CO-PROPRIETAIRES PRESENTS CONCERNANT NOTRE QUARTIER :

- Budget Participatif :

  Philippe Moreau présente le projet et demande s'il y a un volontaire pour être membre du comité de suivi pour représenter les Charbons Blancs : Aucune personne ne s'est proposée.

- Problème de réception TV :

  Il est rappelé que la mairie gère le fonctionnement de la télédistribution via un contrat de maintenance. La consigne est donc d'appeler l'entreprise EIFFAGE au numéro de téléphone indiqué plus haut dans ce présent CR ou d'appeler la mairie ou encore d'envoyer un message sur le site internet de la mairie.

- Problème de vitesse excessive et de sécurité routière :

  Cette question est récurrente. Il est rappelé qu'il s'agit d'un problème de civisme. Des contrôles radars effectués par la police municipale ont démontré qu'il y avait très peu d'excès de vitesse dans notre quartier. De plus, les travaux sur la route Nationale entre Ingré et St Jean de la Ruelle ont généré une déviation du traffic à travers notre quartier et créé de nouvelles habitude de cheminement vers Ingré via

la rue de la Bâte. Néanmoins, un STOP a été rajouté rue Montaigne et 2 STOP installé à la demande des riverains, rue Joachim du Bellay.

- Problème de trottoir Chemin des Carrières pour accéder au Skate Park de puis la rue Antoine de Baïf :

  Monsieur SOLON prend note et explique que le traitement des trottoirs et des voiries est maintenant du ressort de la Métropole et que ceux-ci doivent respecter des dimensionnements précis. De plus la commune travaille sur le projet d'aménagement de l'ancienne station d'épuration pour les années à venir et que ce point sera traité à ce moment-là.
  Il lui est demandé si un traitement provisoire en calcaire par exemple, ne peut pas être fait entre les 2 parkings situés coté terrain de football.

- Autres problèmes évoqués :

  Problème de stationnement devant le laboratoire rue de Corroy : Interdiction de stationner tout le long de la ligne jaune.

  Boulevard Pierre de Ronsard : Trottoir en mauvais état et non entretenu. Monsieur SOLON informe que le boulevard fait partie d'un programme de réfection de voirie par la Métropole pour les années à venir.

  Piste cyclable Ormes / Canaudiére : Problème d'élagage du bois à l'arrivée du domaine de la Canaudiére : Monsieur SOLON informe que ce bois est privé et qu'à ce titre, c'est à la charge du propriétaire.

  Problème de visibilité au carrefour de la rue de l'allée Saint-Exupéry et rue des 3 Cornets. Un projet immobilier devrait voir le jour mais il a du mal à sortir.

  Evocation des problèmes de manque de Médecin et de départ en retraite de médecin d'Ingré :
  Monsieur SOLON indique que Monsieur Le Maire a rencontré les médecins d'Ormes pour essayer de trouver des solutions avec eux.

- Nuisance sonore :

  Il est rappelé que l'utilisation d'outils bruyants susceptibles de causer une gêne doit se faire aux jours et heures suivants :

  Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
  Samedis : de 9h à 12h et de 14h à 19h.
  Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance. Compte tenu des circonstances sanitaires liées au COVID 19, la galette avec le verre de l'amitié sont annulés.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en la volonté du bureau de servir l'intérêt de l'ensemble des copropriétaires.

Le Président / M. VOISIN

Certifiée conforme et véritable.